

Remboursement des prêts du compte d'urgence;

**LE GOUVERNEMENT DOIT FAIRE PREUVE DE FLEXIBILITÉ,  
À DÉFAUT DE QUOI, NOMBRE D'ENTREPRISES RISQUENT DE DISPARAÎTRE...**

OTTAWA, le 9 novembre 2023 – Le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, joint sa voix à celles de ses collègues du Bloc Québécois pour enjoindre la ministre fédérale des Finances à faire preuve de souplesse et de compréhension à l'égard des entreprises qui ont contracté un prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), dans le cadre de la pandémie, et desquelles on requiert qu'elles procèdent incessamment au remboursement.

«Le gouvernement fédéral doit comprendre que les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent le tissu même de notre économie, n'ont pas nécessairement retrouvé leur rythme d'activités prépandémique. Plusieurs d'entre elles ne sont tout simplement pas en mesure de rembourser la dette contractée et demandent un peu de flexibilité de la part d'Ottawa... Or, le gouvernement, qui dit vouloir enfin contrôler ses dépenses et cesser d'alimenter l'inflation, ne semble pas comprendre que la faillite de nombreuses PME et la mise à pied d'un nombre encore plus important de travailleurs s'avèreraient extrêmement coûteuses pour notre économie et les finances publiques. Le report du délai de remboursement aurait, pour sa part, bien peu d'impact budgétaire pour le gouvernement fédéral. Dans ce cas, comment expliquer, qu'il continue à faire la sourde oreille à l'idée de prolonger la date du remboursement sans pénalité et de permettre, entre-temps, la conclusion d'ententes de paiements?», de s'interroger M. Bergeron.

«Alors que les conditions économiques ne sont pas optimales, le gouvernement fédéral a annoncé un sursis de seulement trois mois pour les PME qui doivent rembourser le prêt contracté dans le cadre du CUEC... Ce délai est nettement trop court et ne permettra pas de prévenir la vague de faillites qui se profile à l'horizon. On parle de milliers d'entreprises québécoises qui ne pourront rembourser leur prêt et perdront la subvention qui y est reliée. Dans la circonscription fédérale de Montarville, on parle de 87 entreprises qui ont signé la pétition de la *Fédération canadienne de l'entreprise indépendante* réclamant le report de l'échéance fixée pour le remboursement sans pénalité du prêt contracté dans le cadre du CUEC et on ne peut que présumer qu'elles sont plus nombreuses encore», a-t-il ajouté.

«Le 26 septembre dernier, l'Assemblée nationale du Québec a unanimement adopté une motion demandant de repousser l'échéance pour le remboursement des prêts liés au CUEC. Le Bloc Québécois a fait écho à ce consensus, également endossé par les premiers ministres des provinces et territoires du Canada, pour demander au gouvernement Trudeau de consentir à une prolongation d'une année supplémentaire du délai de remboursement du prêt avec subvention. Tout le monde est d'accord... Seul Ottawa, encore une fois, semble ne pas comprendre la réalité des PME et reste obstinément campé sur ses positions!», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

**Source:** Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications  
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ [jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca](mailto:jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca)  
☎ 450 922-BLOC (2562)